

SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 AOÛT 2019

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 20 août 2019 à 19 h, au Centre Meredith, 2^e étage, situé au 23 chemin Cecil, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS la conseillère Kay Kerman et les conseillers Simon Joubarne et Jean-Paul Leduc sous la présidence de la Mairesse Caryl Green.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : Me John-David McFaul, Directeur général et Secrétaire-trésorier.

ÉTAIENT ABSENTS : les conseillers Pierre Guénard et Greg McGuire.

Une période de question fut tenue, laquelle a duré environ 5 minutes.

CONVOCAATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La Mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la Mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

287-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

288-19

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 920 000,00 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 3 SEPTEMBRE 2019

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Chelsea souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 920 000,00 \$ qui sera réalisé le 3 septembre 2019, réparti comme suit :

SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 AOÛT 2019

288-19 (suite)

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
852-13	54 000,00 \$
843-12	217 600,00 \$
699-07	204 000,00 \$
733-09	256 200,00 \$
721-08	23 800,00 \$
721-08	613 400,00 \$
823-12	59 980,00 \$
824-12	275 070,00 \$
825-12	291 495,00 \$
835-12	44 890,00 \$
1059-18	9 675,00 \$
1051-18	107 948,00 \$
1051-18	605 067,00 \$
1051-18	29 480,00 \$
1051-18	30 380,00 \$
1114-19	805 150,00 \$
1114-19	7 920,00 \$
1114-19	95 960,00 \$
1115-19	34 530,00 \$
1115-19	79 000,00 \$
924-15	9 080,00 \$
1062-18	65 375,00 \$

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 843-12, 699-07, 721-08, 823-12, 824-12, 825-12, 835-12, 1059-18, 1051-18, 1114-19, 1115-19, 924-15 et 1062-18, la Municipalité de Chelsea souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 3 septembre 2019;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 3 mars et le 3 septembre de chaque année;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);

SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 AOÛT 2019

288-19 (suite)

- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 10201
250-920 BOUL SAINT-JOSEPH
GATINEAU, QC J8Z 1S9

- QUE les obligations soient signées par la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants. La Municipalité de Chelsea, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 843-12, 699-07, 721-08, 823-12, 824-12, 825-12, 835-12, 1059-18, 1051-18, 1114-19, 1115-19, 924-15 et 1062-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

289-19

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 852-13, 843-12, 699-07, 733-09, 721-08, 823-12, 824-12, 825-12, 835-12, 1059-18, 1051-18, 1114-19, 1115-19, 924-15 et 1062-18, la Municipalité de Chelsea souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 AOÛT 2019

289-19 (suite)

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 3 septembre 2019, au montant de 3 920 000,00 \$;

ATTENDU QU'À la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Mackie Research Capital Corporation	98,98400	250 000,00 \$	1,90 %	2020	2,23501 %
		256 000,00 \$	1,90 %	2021	
		262 000,00 \$	1,90 %	2022	
		269 000,00 \$	1,95 %	2023	
		2 883 000,00 \$	2,00 %	2024	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,87200	250 000,00 \$	1,85 %	2020	2,26015 %
		256 000,00 \$	1,85 %	2021	
		262 000,00 \$	1,90 %	2022	
		269 000,00 \$	1,95 %	2023	
		2 883 000,00 \$	2,00 %	2024	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,49300	250 000,00 \$	1,90 %	2020	2,31318 %
		256 000,00 \$	1,90 %	2021	
		262 000,00 \$	1,90 %	2022	
		269 000,00 \$	1,95 %	2023	
		2 883 000,00 \$	1,95 %	2024	
Financière Banque Nationale inc.	98,29200	250 000,00 \$	1,90 %	2020	2,41095 %
		256 000,00 \$	1,90 %	2021	
		262 000,00 \$	1,95 %	2022	
		269 000,00 \$	2,00 %	2023	
		2 883 000,00 \$	2,00 %	2024	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Mackie Research Capital Corporation est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE l'émission d'obligations au montant de 3 920 000,00 \$ de la Municipalité de Chelsea soit adjugée à la firme Mackie Research Capital Corporation;
- QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 AOÛT 2019

289-19 (suite)

- QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

290-19

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse